CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Ventes (« CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Eurasanté consent au client (i) professionnel, personne physique ou morale, ou (ii) particulier (le « Client ») une formation de son catalogue en présentiel et/ou en distanciel (« Formation »).

Le participant à toute formation proposée par Eurasanté (« Stagiaire ») est (i) soit le Client, (ii) soit un salarié ou dirigeant du Client. Dans ce dernier cas, le Client se porte fort du respect des présentes par le Stagiaire.

L'application de toutes autres conditions générales d'achat/de vente, de conditions ou dispositions particulières ou dispositions qui seraient indiquées dans tout autre document transmis par le Client, est exclue.

Article 2 – Offre de formation

Eurasanté propose le programme de formation Prépa (« Programme Prépa »), consultable sur le site Internet (Formation PREPA - Eurasanté), ayant pour objectif de sensibiliser à l'entrepreneuriat. Le Client informe préalablement Eurasanté de sa volonté de participer au Programme Prépa, dont il reconnait que les modalités proposées sont fermes et définitives. En cas de refus du Client de toute modification faite par Eurasanté, Eurasanté ne saurait être responsable.

Le Programme Prépa se tient en présentiel ce que le Client reconnait et accepte. De manière exceptionnelle, sur accord préalable d'Eurasanté, certains modules peuvent être suivi en distanciel par le Stagiaire.

Eurasanté se réserve le droit, à sa discrétion, de faire évoluer les contenus des modules du Programme Prépa.

Article 3 – Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite que le participant complète le Formulaire d'inscription. Son dossier sera par la suite examiné en comité de sélection.

Seule la convocation adressée au moins dix (10) jours ouvrés avant la date de Formation confirme le maintien de la Formation.

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

Article 4 – Modalités de formation

La forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par Eurasanté.

La durée du Programme Prépa est fixée à 49 heures. Cette durée est susceptible d'évoluer à la discrétion d'Eurasanté. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner sur sa durée, préalablement à toute inscription, via la documentation mise à sa disposition.

Les Stagiaires suivant la formation en présentiel sont tenus de respecter le Règlement intérieur qui leur sera communiqué dans le Formulaire de candidature, lequel est également disponible sur le site Internet d'Eurasanté et pourra être communiqué au Participant sur toute demande. De même les Stagiaires suivant la formation à distance, sont tenus de suivre la charte de bonne conduite présente dans le règlement intérieur susmentionné.

Eurasanté se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

Eurasanté ne sera pas tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelle que nature que ce soit, constaté dans la documentation ou remis au Stagiaire lors de la formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la règlementation applicable. Le Client reconnait et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas, sur son exhaustivité, Eurasanté qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour a postériori du Programme Prépa.

A l'issu du Programme Prépa, Eurasanté mettra à disposition du Client les documents relatifs à son suivi et notamment une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation par le jury de fin de programme, que les factures afférentes ainsi que sur demande les feuilles d'émargement.

Article 5 – Modalités financières & Prise en charge par les organismes tiers

Modalités financières

Le prix du Programme Prépa est indiqué en euros hors taxes. Les prix en vigueur du Programme Prépa figurent sur le site Internet d'Eurasanté ou sur le Formulaire d'inscription.

Le prix est payable par virement ou chèque en deux échéances, selon les modalités prévues au Contrat de formation professionnelle. A défaut de paiement total ou partiel du

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

prix à l'échéance résultant du délai prévu au contrat de formation professionnelle, le Client sera redevable de plein droit d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation.

Cette pénalité assise sur la totalité du prix non payé à l'échéance courra jusqu'à la date de parfait paiement du prix et de ses accessoires et sera exigible sans qu'un rappel soit nécessaire.

Toute somme non payée à l'échéance prévue entrainera, de plein droit et sans préjudice de tous dommages et intérêts, le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, conformément aux dispositions de l'article D441-5 du Code de Commerce. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement réellement engagés seraient supérieurs audit montant forfaitaire, Eurasanté pourra demander une indemnisation complémentaire au débiteur, sur justification.

En cas de formation en distanciel, le prix du Programme Prépa n'inclut pas le coût de la connexion à Internet qui demeure à la charge du Stagiaire.

Sauf accord spécifique expressément convenu entre Eurasanté et le Client le déjeuner et le transport jusqu'au site de formation ne sont pas compris dans le prix du Programme Prépa et restent à la charge du Stagiaire.

Modalités de prise en charge par les organismes tiers

En cas de prise en charge, totale ou partielle du Programme Prépa par un opérateur de compétence (« OPCO ») ou tout autre organisme tiers (« OT »), il appartient au Client (i) d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande (ii) de l'indiquer explicitement sur son Formulaire d'inscription (iii) de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de subrogation de paiement par un OT ou un OPCO, Eurasanté procède à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre OT, le reliquat sera facturé directement au Client.

Dans le cas où (i) l'OPCO/l'OT ne confirment pas la prise en charge financière du Programme Prépa et/ou (ii) qu'Eurasanté n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au 1 er jour de la Formation, le coût du Programme Prépa sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix du Programme Prépa.

Eurasanté se réserve le droit pour la formation, de demander un acompte au Client.

Article 6 – Modification, annulation et report

A l'initiative du Client

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

Le Client reconnait et accepte (i) que pour être pris en compte, toute demande de modification, de report ou d'annulation, doit être notifiée par écrit (courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)) au plus tard dix (10) jours une fois le contrat de formation professionnel signé (ii) les conditions d'application du présent article.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Dans le cas où le Client se rétracte dans ce délai, aucune somme ne sera exigée du Stagiaire.

Le Client reconnait et accepte qu'en cas de rétractation ou d'abandon du Programme Prépa passé le délai de rétractation, il sera redevable du prix de la formation au prorata du Programme qu'il aura suivi.

A l'initiative d'Eurasanté

En cas d'absence du formateur intervenant, Eurasanté s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les délais, le maintien du Programme Prépa en faisant appel à un remplaçant aux compétences techniques et qualifications équivalentes. Dans le cas où Eurasanté ne parvient pas à assurer le maintien ou la poursuite du Programme Prépa, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ledit Programme Prépa dans les meilleurs délais.

Article 7 – Confidentialité – Propriété Intellectuelle

Eurasanté s'engage à garantir la confidentialité des informations non publiques communiquées par le Stagiaire au cours du Programme Prépa et ne les partagera qu'avec des membres de son personnel habilité. Le personnel d'Eurasanté est lié par un engagement lui imposant de préserver la confidentialité de toutes informations confidentielles émanant du Stagiaire.

Eurasanté conserve la propriété exclusive de l'ensemble des formations et documentations qu'il propose au Stagiaire, via ses intervenants et partenaires. En effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, des sessions de formation conçu et communiqué par Eurasanté, quel qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) demeure sa propriété intellectuelle, conformément aux dispositions du Code de Propriété Intellectuelle et ne fait l'objet d'aucune cession de droit. Le Stagiaire est tenu de restituer immédiatement à Eurasanté, à première demande de ce dernier, quel qu'en soit la cause, toute documentation qui lui aurait été remise, y compris les copies qui auraient pu en être faites.

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

Sous réserve du respect des présentes par le Stagiaire, Eurasanté consent un droit non exclusif d'utilisation et de reproduction, à usage interne, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, pour le monde francophone et pour toute la durée de protection des droits d'auteur, limité à usage interne, des créations / œuvres originales, remises par Eurasanté au Stagiaire lors des sessions de formation. Par conséquent, la documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation, sans l'accord préalable, écrit et exprès d'Eurasanté. Le Stagiaire s'interdit d'exploiter, notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation dont Eurasanté est propriétaire. Le Stagiaire devra informer Eurasanté de toute tentative d'utilisation illicite par un tiers non autorisé par Eurasanté, dont il pourrait avoir connaissance, et ce quel que soit le mode opératoire. Aucune cession de droits n'est accordée par les présentes.

La documentation fournie par le Stagiaire demeure sa propriété exclusive. Cette documentation ne pourra, ni être utilisée par des tiers, ni divulguée à des tiers, sans le consentement exprès, écrit et préalable du Stagiaire. Eurasanté s'engage à restituer au Stagiaire, à la fin de la formation, pour quelque cause que ce soit, cette documentation dans le même état que celui dans lequel il lui a été remis ou à la détruire.

Les modules de formation e-learning sont assortis d'un droit d'utilisation non-exclusif et personnel, dans la limite de la durée d'utilisation rattachée à la formation souscrite par le Stagiaire. Ce droit d'utilisation court, pour une durée limitée, à compter de la date d'inscription du Stagiaire au Programme Prépa.

Toute référence du nom d'Eurasanté par le Client sur une liste de références commerciales ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable, exprès et écrit d'Eurasanté. Le Client devra mentionner le suivi du Programme Prépa par le Stagiaire dans toute communication publique écrite ou orale.

Eurasanté est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client et son/ses logos, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

Article 8 – Responsabilité

Eurasanté affirme que le Programme Prépa proposé est conforme à la description qui en est faite.

Le Stagiaire est seul responsable de la consultation, du choix du Programme Prépa fourni par Eurasanté. En cas d'erreur manifeste de la part du Client, entre les caractéristiques

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

du Programme Prépa et/ou les présentes CGV, Eurasanté ne saurait voir sa responsabilité engagée.

La responsabilité d'Eurasanté ne peut être engagée qu'en cas (i) de faute grave ou de négligence exclusivement imputable à ce dernier, prouvée et limitée aux préjudices directs subis par le Stagiaire, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou toute perte de données et/ou fichiers.

Eurasanté ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelque nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remis aux Stagiaires lors de la formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Stagiaire reconnait et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas, sur son exhaustivité, Eurasanté qui n'est nullement tenue d'assurer une quelconque mise à jour, a postériori du Programme Prépa.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité d'Eurasanté serait retenue par une décision définitive d'une juridiction compétente, le montant total de toute somme mise à la charge d'Eurasanté ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre du Programme Prépa.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès du Stagiaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par Eurasanté. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables à la réalisation du Programme Prépa. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est Eurasanté. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à Eurasanté, tels que les formateurs intervenants externes à Eurasanté, par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Stagiaire soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution des prestations de formation, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, Eurasanté s'interdit de vendre, louer, céder ou donner

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Stagiaire, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Stagiaire en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : contact@eurasante.com. En cas de réclamation, le Stagiaire peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Article 10 – Force majeure

Eurasanté ne sera pas responsable des non-exécutions totales ou partielles de ses obligations, provoquées par un évènement constitutif de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, et reconnu comme tel par la jurisprudence.

De convention expresse, constitue également un cas de force majeure, une catastrophe naturelle, une guerre, une épidémie ou toute situation économique, politique ou sociale raisonnablement imprévisible et inhabituelle.

Eurasanté avisera le Stagiaire de l'existence d'un tel cas de force majeure, dans les sept jours suivant la survenance de cet événement.

Article 11 – Dispositions générales

Les présentes CGV de Formation sont consultables en ligne et modifiables à tout moment à la discrétion d'Eurasanté sans autre formalité que leur mise en ligne à l'adresse du site Internet d'Eurasanté. Les présentes CGV de Formation sont mises à disposition via le Formulaire d'inscription et sont accessibles sur le site Internet d'Eurasanté Formation PREPA - Eurasanté.

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entrainerait pas la nullité du Programme Prépa.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV de Formation ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne saurait être interprétée comme valant renonciation à ce droit.

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

Eurasanté est autorisé à sous-traiter en tout ou partie l'exécution du Programme de formation Prépa. Eurasanté demeure responsable vis-à-vis du Client de ses sous-traitants.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil (exécution forcée en nature).

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un (1) an après la survenance de son fait générateur.

Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprétées comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Selon les articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation et dans les limites qui y sont définies, le Client dispose d'un droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'achat à distance, sauf exclusions/limites à l'exercice dudit droit de rétractation. La rétractation est effectuée sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Article 12 – Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les Tribunaux du ressort de Lille duquel dépend le siège social du GIE Eurasanté seront seuls compétents.

Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

Version 1.2 – Date de mise à jour : 24 août 2026

Date d'entrée en vigueur : 1er septembre 2026

Fait à Loos, le 24 août 2026

Pour GIE Eurasanté
Etienne VERVAECKE, Directeur Général



Doc ID: f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780

Titre	CGV - Prépa - Qualiopi
Nom du fichier	CGV_Formation_ES.pdf
Identifiant du document	f37a64ffeec21aeab4d8ed574df567bf59dc3780
Format de date de la piste d'audit	DD / MM / YYYY
État	Signé

Historique du document

ENVOYÉ	**07 / 10 / 2026** 10:06:44 UTC+2	Envoyé pour signature à Etienne VERVAECKE (evervaecke@eurasante.com) depuis incubation.sign@eurasante.com IP: 213.56.200.89
CONSULTÉ	**07 / 10 / 2026** 18:03:29 UTC+2	Consulté par Etienne VERVAECKE (evervaecke@eurasante.com) IP: 92.184.120.73
SIGNÉ	**07 / 10 / 2026** 18:03:37 UTC+2	Signé par Etienne VERVAECKE (evervaecke@eurasante.com) IP: 92.184.120.73
TERMINÉ	**07 / 10 / 2026** 18:03:37 UTC+2	Le document a été terminé.